



Société des Régates à Voile d'Annecy

Ligue Dériveurs - Grade 5A -

18 octobre 2026

Prévention des violences et incivilités

Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles sur le site 1 à 2 jours avant la course.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <https://www.srva.info>

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes Optimist, Open Skiff, RS Feva, ILCA 4, ILCA 6.

- tous les bateaux en inter série :

Dériveur fast 14 ans et plus : tous dériveurs dont le rating est < ou = à 1000

Dériveur médium et light 14 ans et plus : tous dériveurs doubles dont le rating est > à 1000

Dériveur solitaire ; tous dériveurs solitaires sauf les supports ayant un rating fédéral dans le groupe LK (Optimist, Bug, Open Skiff, ...)

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a. Une autorisation parentale pour les mineurs

b. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

c. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing



- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.2.2 Pour le bateau, si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux doivent s'inscrire en ligne sur :

https://annecy.axyomes.com/client/regate_1.php?type=regate&6dbf95691fb943fc80389e70c049144d=1790505153

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classes	Droits d'inscription jusqu'au 18 octobre
<i>Solitaires</i>	10 €
<i>Doubles</i>	20 €

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
18 octobre	8h30	10h

8.2 Briefing avec les entraineurs 1h avant le 1^{er} signal d'avertissement

8.3 Jours de course :

Date	Classes	Heures du 1 ^{er} signal
18 octobre	Toutes	11h30

8.4 Nombre de courses :

Classe	Courses par jour
Toutes	6 maximum
Pour les benjamins sur optimist, les préconisations de la classe sur le temps maximum sur l'eau seront appliquées	

8.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16H30**.



12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit.

Zone de course : Lac d'Annecy, baie et grand lac

14 CLASSEMENT

Une course devra être validée pour valider la régates.

Deux courses devront être validées pour valider la compétition au championnat régional.

Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

Quand 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux des accompagnateurs doivent se tenir à l'écart de la course.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.



20 PRIX

Les résultats seront énoncés comme suit :

Optimist benjamin - Optimist Minime - OPEN SKIFF - ILCA4 - ILCA 6 - Inter. solitaire – RS FEVA – Inter. double

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter la SRVA par mail srva@srva.info.